



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37315</b>	<b>De Mme Laurence Trastour-Isnart ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Sports</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Sports, jeux Olympiques et Paralympiques</b>
<b>Rubrique &gt;sports</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Fermeture administrative des salles de sport	<b>Analyse &gt; Fermeture administrative des salles de sport.</b>
Question publiée au JO le : <b>16/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la fermeture administrative des salles de sport. Nombre d'entre elles se trouvent dans des situations économiques déplorables, ce sont des entreprises, des professionnels, des familles et des vies qui sont directement menacés. Depuis le début de la crise sanitaire, 600 salles de sports ont fermé définitivement, soit 8 %. Ce sont bientôt 30 % qui risquent une fermeture définitive. Les aides ne suffisent visiblement pas pour surmonter les charges que supportent les gérants de salle de sport. Leur réouverture, prévue pour le 20 janvier 2021, se fait toujours attendre. Le manque de visibilité et de perspective n'est plus tenable pour ces professionnels qui accusent déjà une perte de 7 mois d'activité depuis le début de la pandémie. Ces salles de sport sont ciblées et perçues comme étant des lieux de forte contamination. Cependant, aucune étude n'a été demandée par le Gouvernement pour prendre connaissance de l'efficacité du protocole sanitaire dans ces lieux d'utilité publique. Un rapport en date de mars 2020, aux États-Unis d'Amérique, sans l'application d'un protocole sanitaire, est pris en référence pour justifier ces fermetures. Ce secteur est victime d'une série de décisions arbitraires adoptées sans avis préalable du haut conseil de la santé publique et sans aucun rapport d'expert permettant de connaître l'efficacité du protocole sanitaire dans ces établissements. *A contrario* d'autres études rapportent qu'il existe une corrélation évidente entre la pratique d'une activité sportive et le taux d'hospitalisation. Il s'est avéré que les personnes ayant une activité physique faible seraient davantage hospitalisées dans le cas d'une contamination de covid-19. L'Espagne a, sur ces indications, incité sa population à se rendre dans les salles de sport pour développer une meilleure immunité face à ce virus. Sans rapport ni étude, de considérables interrogations planent sur la cohérence des fermetures administratives des salles de sport. Aussi, elle lui demande, consciente de l'importance des dégâts provoqués par la fermeture des salles de sport par rapport aux avantages qu'il peut en tirer pour lutter contre cette pandémie, si le Gouvernement entend permettre aux gérants de salles de sport de rouvrir leurs établissements dans les jours à venir.